

COMPTE RENDU : REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/11/2008

MEMBRES PRESENTS :

Michel PETETIN, Robert SAUTEREL (Bazoches), Fabien BAZIN, H  l  ne PINGUET (Lormes), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Jean-S  bastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Dominique MADJANSKI (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT, Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Michel NICOT (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Jean MORIN, Fabien BUSSY, Lucienne BIARDOUX, (Dun Les Places), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St Andr  ), M Jean Marie DESVEAUX (Pouques Lormes)

Procurations :

Monsieur Jean Pierre LACROIX (Lormes)    M BAZIN (Lormes), M. Maurice THEVENIN (Pouques Lormes)    M Jean Marie DESVEAUX (Pouques Lormes), M Jean Marc BOURGEOT (Lormes)    Mme H  l  ne PINGUET (Lormes).

Excus  s :

Christian PAUL (Lormes), Christelle JEANNIN (St Martin du Puy)

1/PROJET DE MAISON MEDICALE

Le projet de maison m  dicale doit permettre de mieux accueillir les professionnels de sant   qui le souhaitent.

Elle permettra aussi de proposer un service de qualit   pour les habitants du canton de Lormes, que cela concerne des consultations courantes ou des consultations avanc  es de sp  cialistes, dans des locaux sp  cialement am  nag  s pour cela.

La maison m  dicale, c'est avant tout une mani  re de travailler et de fonctionner qui est pl  biscit  e par les jeunes praticiens, sur la Ni  vre ou ailleurs.

Le projet de maison m  dicale repr  sente certes un investissement important, mais celui-ci va dans l'int  r  t de la population. L'ARH nous soutient fortement sur ce projet. Nous aurons par ailleurs droit    des subventions, le Pr  fet de la Ni  vre a assur   lors d'une r  cente rencontre que des cr  dits seront r  serv  s    cet effet. Tous les financements sont av  r  s, il ne s'agit pas de s'engager dans une perte financi  re.

Bien que tous les professionnels de sant   ne soient pas formellement int  ress  s sur le canton, le r  le de la Communaut   de Communes et aussi celui d'anticiper l'avenir, si nous ne r  agissons pas rapidement nous risquons    terme d'  tre d  pourvus de m  decins, ce qui signifie que d'  ventuels candidats peineront    venir s'installer sur le canton. Nous nous devons aussi de maintenir un service de qualit   pour les habitants du canton. Si nous prenons le risque de ne pas mener    bien ce projet les cons  quences peuvent   tre graves pour l'avenir, pour les patients.

Le projet de Maison m  dicale s'inscrit aussi en coh  rence avec le plan de r  novation de l'h  pital. C'est un b  timent des ann  es 80 qui commence    vieillir, une unit   Alzheimer va   tre cr  e, cela permettra de rendre plus agr  able les s  jours des internes de l'EPAD. La chambre mortuaire va   tre r  nov  e, cela permettra d'am  liorer les conditions d'accueil des familles en deuil. Un praticien hospitalier sera recrut      mi temps, il assurera un meilleur suivi des patients. Nous travaillerons de concert avec l'h  pital afin que ce projet soit une r  ussite locale.

Ech  ancier du projet :

La premi  re   tape est celle de prendre la comp  tence sant      la Communaut   de Communes afin que nous puissions porter le projet. Il faut ensuite que chaque commune adopte les nouveaux statuts dans un d  lai de trois mois.

Il faudra alors lancer les dossiers de demande de subventions puis le march   de ma  trise d'  uvre compl  te pour le projet. L'h  pital doit aussi obtenir ses financements et d  finir son projet. Nous

pourrions ainsi lancer les travaux en même temps peut être avec le même architecte afin d'obtenir un projet cohérent et sans doute un peu moins couteux. En fonction de ces éléments, le projet pourrait prendre entre 18 et 24 mois pour voir le jour.

Localisation du projet :

La maison médicale serait située dans les actuels locaux administratifs de l'hôpital, elle aurait ainsi une entrée directe, et pourrait bénéficier des promenades pour lieu de stationnement.

Le Président propose de passer au vote les nouveaux statuts de la Communauté de Communes. La modification de l'article 2 prenant en compte la compétence santé est **adoptée à l'unanimité** :

La modification de l'article 2 portera sur l'ajout de la phrase suivante :

«Etude, aménagement et gestion de maisons médicales ou de santé à vocation cantonale.»

2/ SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La mise en place du SPANC mérite d'être réfléchi. Nous sommes contraints par la loi de le mettre en place, mais il faut aussi penser aux avantages que celle-ci pourrait engendrer vis-à-vis des collectivités mais aussi des utilisateurs du service.

M. PETETIN explique que certaines collectivités se sont appuyées sur l'éventuelle mise en place de cette opération pour encourager les habitants à s'orienter vers de l'assainissement non collectif. A Bazoches par exemple, la mise en place de l'assainissement collectif sur toute la commune aurait fait grimper les coûts de l'eau de manière considérable. Cela représentait des coûts prohibitifs. Il s'agit maintenant de ne pas laisser de côté ces habitants qui sont volontaires.

Plusieurs questions sont à étudier pour la mise en place d'un tel programme :

1/ Préciser les modalités de mise en œuvre des statuts de la communauté de communes. La compétence qu'elle a prise en 2007 n'est pas très explicite. Il faut clairement définir ce que l'on veut mettre en place et ajouter, si cela est nécessaire, la compétence « entretien » pour pouvoir avoir droit aux subventions.

2/ Il faut établir un plan précis : échéancier, coûts, modalités de mise en service (est ce que nous fonctionnerons en régie ? comment organiserons nous le paiement de ce service ? commencerons nous par des personnes volontaires ?...). Pour cela une commission SPANC devra être réunie très prochainement. Il faut aussi prendre contact avec les autres collectivités qui ont mis en place ce service pour tenter de profiter de leur expérience.

3/ Il faut commencer à faire germer cette idée chez les élus du canton, réfléchir avec eux pour que la mise en œuvre du SPANC soit souhaitée et utile. La communauté de communes aura besoin de soutiens forts.

4/ Il est important que les communes qui se sentent prêtes à mettre en place le SPANC se manifestent, nous commencerions alors par elles. Les conseils municipaux seront saisis pour faire part de leur position à la CCPM.

5/ Il est important de commencer à travailler sur la communication autour de cette opération.

De manière générale, il est convenu d'approfondir le travail. Michel PETETIN est chargé d'approfondir cette étude.

Il est également convenu que la mise en place éventuelle d'un SPANC se fera en priorité sur les communes volontaires, et en priorité auprès des habitants qui sont volontaires pour bénéficier de conseils techniques dans le cadre des contrôles réglementaires.

3/ RAMASSAGE DU TRI : MARCHE DE CONSULTATION CORPS CREUX, CORPS PLATS, VERRE

Un marché de consultation a été lancé selon la procédure adaptée pour le ramassage des corps creux, des corps plats et du verre. Suite à celle-ci deux entreprises ont répondu, voici leurs offres :

	Nombre de levées Proposées	Prix unitaire HT/levée	Px total	
Corps creux				
Sita Sauvigny	918	17,83	16 368	LOT 1
Bourgogne environnement	600	23	13 800	
Corps Plats				
Sita Sauvigny	732,02	17,83	13052	
Bourgogne environnement	800	17,5	14000	
Verre				
	Nombre de Tonnes	Prix unitaire par tonne	Prix total	
Sita Sauvigny	pas de proposition	pas de proposition	pas de proposition	LOT 2
Bourgogne environnement	250	43	10750	

Compte tenu de la prestation de Bourgogne environnement, notre ancien prestataire qui ne nous a pas satisfait et du prix proposé par Sita Suez, le conseil communautaire décide de choisir l'entreprise Sita suez pour le ramassage des corps creux et des corps plats et Bourgogne environnement pour le verre.

Plan de communication autour du tri sélectif des déchets :

Le constat :

Le canton de Lormes fait face actuellement :

- à une augmentation des déchets ultimes
- à un refus de tri qui est supérieur à celui des années précédentes

- à un mécontentement des habitants et à une incompréhension vis-à-vis du fonctionnement du ramassage du tri et du calcul de la TEOM.

Pour faire face à ce constat la Communauté de Communes des Portes du Morvan va lancer une vaste opération de communication qui vise à atteindre :

- les habitants permanents
- les résidents secondaires
- les touristes
- les entreprises
- les jeunes
- les personnes âgées

Le plan de communication proposé par le Président comprend :

- la communication autour de la politique mise en place (réunions publiques, éditions de plaquettes de communication : coût estimatif : 5 000 euros)
- l'embauche d'un ambassadeur du tri mutualisé sur trois CC (coût estimatif 11 666 euros par CC) qui aura pour missions :

☞ L'ambassadeur aura des objectifs précis à atteindre

- Faire chuter les refus de tri
- Faire accepter le tri
- Créer une dynamique favorable autour du tri sélectif des déchets

☞ Les outils à mobiliser :

- Méthode classique du porte à porte lorsqu'un problème est repéré dans une habitation
- Organisation de manifestations autour de l'environnement, tenue d'une permanence ou d'un stand pendant quelques jours sur les marchés du canton
- Organisation de journées de découverte : centre de tri sita sauvigny, déchetterie...
- Travail avec les jeunes du canton, centre de loisirs, écoles, collège, etc... mais aussi avec les personnes âgées
- Travail de fond avec les entreprises, aujourd'hui nous n'avons aucun élément nous permettant de savoir comment les entreprises effectuent le tri de leurs déchets. Détecter les problèmes subis et y apporter une solution concrète.
- Travail avec les partenaires touristiques, comment s'organisent-ils avec les touristes, y a-t-il une explication qui est faite ? Associer l'office de Tourisme : distribution systématique d'un guide de tri à chaque visiteur avec une explication.
- Mise en place d'actions très concrètes permettant de faire chuter la masse de déchets ultimes tout en maintenant un « refus de tri » bas. (ex : sacs semi transparent pour les ultimes, composteurs collectifs pour les résidences secondaires, d'autres actions seront à envisager)
- Détection des problèmes engendrés par les déchets non communs piquants, tranchants, médicaments. Evaluer le tri effectué par l'hôpital local.
- Mise en place d'une « signalétique » pour faciliter la tâche des individus, notamment à la déchetterie puis sur les points d'apports volontaires.

- Mise en place d'actions de sensibilisation et de participation des habitants autour de cette problématique (coût estimé 5 980 euros) :
 - o Soutien de la compagnie de théâtre « la compagnie du Globe » pour la mise en place d'ateliers théâtre qui auront pour finalité la création de divertissements autour de cette problématique. L'objectif étant de déridier ce sujet qui est plutôt polémique. Faire adhérer les individus à la problématique du tri sans les y contraindre et en les divertissant nous semble être un moyen intéressant pour atteindre nos objectifs.
 - L'organisation de cette activité est pensée comme suit :
 - Des ateliers théâtres se feront chaque semaine : 2 fois par semaine pendant deux heures. Il s'agit pour la Communauté de Communes de s'inscrire aussi dans une logique de développement durable plus globale en faisant accéder les individus à la culture, de manière totalement gratuite.
 - La compagnie du Globe proposera aux adhérents de composer des courtes scénettes ou des sketches qui prennent appui sur le sujet du tri et des déchets, et de les travailler pendant les ateliers.

Nous pouvons réaliser des économies en optimisant le tri, nous pourrions ainsi économiser jusqu'à 60 000 euros, si le tri était parfaitement réalisé. Il faut bien comprendre que ce qui nous coûte cher c'est les ordures ménagères ultimes. Si nous arrivons à faire baisser ce tonnage, nous pourrions sans doute faire baisser les impôts des habitants sur la TEOM, le calcul de celle-ci est parfois mal compris.

Les habitants ne comprennent pas pourquoi en triant ils payent plus alors qu'on leur avait assuré qu'ils feraient des économies. Il est nécessaire de rappeler que les coûts de traitements ont considérablement augmenté. Le matériel pour mettre en place cette collecte a aussi coûté cher (achat d'un camion benne bi-compartmenté, achat de bio-sceaux etc...), nous n'avons pas encore amorti ces dépenses. La communication autour de cette thématique est importante. Ce sujet mérite réflexion, il faut surtout apprendre à communiquer autour de cela. Il faut amener les habitants à participer et à donner leur avis, nous pouvons trouver une solution ensemble. Ce sera la mission de l'ambassadeur du tri.

3/ AVENANT FDT

Le Président rappelle à l'Assemblée délibérante qu'une demande de Dotation de Développement rural a été effectuée pour le projet d'aménagement d'un télécentre à Lormes. Elle a été obtenue. Ce projet avait été inscrit pour l'avenant n°1 au FDT adopté par le Conseil Général en octobre 2008. Cela libère 16 912 euros qui sont donc mobilisables pour d'autres actions. L'enveloppe à mobiliser pour la deuxième année le permettant, il propose aussi d'inscrire les actions suivantes, pour un montant total de 23 400 euros :

		Maître ouvrage		Budget total	Demande FDT	%
2.18(3)	Office de tourisme du Morvan des lacs / guide touristique 2009	OT Morvan des lacs	TTC	3330	1500	45,05
2.22(2)	Aménagement d'équipements d'accueil à Lormes	Commune Lormes	HT	10440	5000	47,89
3.3(2)	Projet cinéma du collège	Foyer du collège	TTC	1200	900	75,00
3.5	Voyages découverte des écoles / poste transports	AASSL	TTC	11700	3000	25,64
6.3(3)	Festival de la chanson française de Lormes / communication	Festival chanson	TTC	8000	3000	37,50

6.3(9)	Raid nature DREAM / ateliers activités de pleine nature	DREAM	TTC	2850	1500	52,63
6.3(10)	Comité des fêtes d'Empury	Comité fêtes Empury	TTC	3000	1500	50,00
6.3(11)	Course de côte de Lormes / outils de communication	Ecurie Morvan Lacs	TTC	2500	1500	60,00
6.3(12)	Carrefour de Dun-les-Places (ciné-club)	Carrefour de Dun-les-P.	TTC	5700	2000	35,09
6.3(13)	Carrefour de Lormes (ciné-club)	Asso. du carrefour	TTC	6000	2000	33,33
6.3(14)	Salon du livre de Saint André en Morvan	Saint André Animation	TTC	1885	1500	79,58
					23400	

Une précision est demandée concernant les modalités d'octroi des subventions FDT.

Le Président rappelle que le Comité de Développement accompagne les porteurs de projets et établit la liste des besoins, les subventions FDT (du Conseil Général) ne sont attribuées que si les autres possibilités de financements ont été évaluées. Elles sont ensuite validées par le Président, et le Conseiller Général qui les présentent au Conseil Communautaire pour délibération et vote.

VIREMENT DE CREDITS ET DM (A REVOIR : AJOUT DE 980 EUROS POUR M. COLIN)

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

Dépenses

Compte 60622 : + 4311 (carburant)
 Compte 6574 : - 5020 (subvention)
 Compte 66111 : + 10672 (intérêts emprunt)

+ 9963

Recettes

compte 6419 : + 8963 (remb. salaires)
 compte 752 : + 1000 (loyers)

+ 9963

Vote d'une subvention pour le Carrefour de Dun les Places 1500 €

Vote d'un versement au budget des ordures ménagères de 4 480 €

Investissement

Dépenses

Compte 1641 : + 6467 (capital emprunt)
 Compte 2313/prog 78 - 7467 (programme Marigny)
 Compte 2283/prog 87 + 1000 (acquisition imprimante)

Régularisation d'écritures : basculement de crédit

Opération 75 : compte 2181 : + 21500 compte 2313 : - 21500 (Ecopagayeur)
 Opération 77 : compte 2033 : + 383 compte 2313 : - 383 (Télécentre)
 Opération 78 : compte 2033 : + 417 compte 2313 : - 417 (Marigny)
 Opération 79 : compte 2031 : +22965 compte 2313 : - 22965 (Lieu mémoire frais étude)

BUDGET ORDURES MENAGERES

Fonctionnement

Dépenses

Compte 6042 :	+ 5015 (Achats prestation Salaires)
Compte 61551 :	- 3400 (Ent. et réparation Général)
Compte 6411 :	+ 7400 (Salaires)
Compte 66111 :	+ 2695 (intérêts emprunt)

	+ 10730

Recettes

compte 6419 :	+ 3230 (remb.)
compte 7478 :	+ 8480 (sub. B.)

	+ 10730

Investissement**Dépenses**

Compte 1641 :	+ 2950 (capital emprunt)	compte 020 :	- 2950 (dépenses imprévues)
---------------	--------------------------	--------------	-----------------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Participation à la réfection du quai de transfert à Corbigny

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la réfection de la voirie menant au quai de transfert de Corbigny. Le SIEEEN a assuré le préfinancement de ces travaux. La Communauté de Communes s'était engagée par délibération en date du 23 juin 2005 à participer financièrement à ces travaux.

Les sommes que nous devons rembourser sont les suivantes, selon cet échéancier :

2008 :	5 840.86
2009 :	5 840.86
2010 :	5 840.86
2011 :	5 840.86
2012 :	5 840.86
2013 :	5 840.86

- Avenant Mission numérique

Le Président présente à l'Assemblée l'avenant survenu pour l'aménagement du télécentre à Lormes :

Entreprise PAGANIE pour assainissement des pieds de mur	+ 631.48 euros TTC
Entreprise DA SILVA pour travaux complémentaires sur bureaux 4 et 5	+ 4 284.43 euros TTC

Ces travaux supplémentaires respectent l'enveloppe initialement votée.

- Avenant à la convention passée avec la mission numérique afin de pouvoir percevoir les loyers

Le Président rappelle à l'Assemblée que cinq nouveaux bureaux ont été créés au télécentre de Lormes. Deux d'entre eux sont déjà occupés et il convient d'adopter un avenant à la convention passée avec la mission numérique pour pouvoir percevoir les loyers.

Les deux nouveaux locataires sont les suivants :

- Association « HALFINGUER », représentée par M. GENEST Brigand
- Association « Carnet de voyage et savoir faire », représentée par M. DUMON Christophe

Chacun d'entre eux versera la somme de 155 euros TTC à la mission numérique qui reversera ensuite cette somme à la Communauté de Communes, le loyer sera révisé le 1er janvier de chaque année, sur la base de l'indice de révision de l'INSEE du 3ième trimestre de l'année 2007, soit 114, 30.

Les contrats ont pris effet le 01/10/2008 et prendront fin le 31/09/2009.

- Subvention à l'association du carrefour de Dun les Places

Le loyer de l'association Halfinguer sera perceptible à partir de la date d'entrée dans les locaux, celui de l'association « Carnet de voyage et savoir faire », à partir du mois de janvier 2009.

Le Président informe l'assemblée que l'association du carrefour de Dun les Places a sollicité une aide pour le maintien de leur nouvelle activité de cinéma à Dun les Places.

Compte tenu du fait que la population est très satisfaite de cette initiative, et qu'aucune autre possibilité de financement n'a été trouvée, le Président propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association de l'ordre de 1 500 euros.

- Emprunt d'équilibre

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les projets d'investissements inscrits au budget primitif de l'année 2008. Afin de mener à bien ces projets, un autofinancement de la part de la Communauté de Communes est nécessaire. Cet autofinancement s'élève à 67 000 euros. Le Président présente à l'Assemblée les différentes offres qui nous ont été proposées.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- Décide de demander à la Banque Populaire, l'attribution d'un financement sous forme d'emprunt à taux fixe d'une durée de dix ans avec une première échéance anticipée dont les conditions sont les suivantes : Taux nominal 5.480% , Frais de dossier : offerts.
- Autorise le Président à signer le contrat d'emprunt qui permettra de débloquer les fonds.

- Indemnité du percepteur

Afin de pouvoir indemniser le percepteur de Lormes, le Président propose de lui attribuer une indemnité de 497.96€.

- Taxe Professionnelle de Zone

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que le Code Général des Impôts, en son article 1609 quinquies C prévoit l'assujettissement des locaux commerciaux aménagés par la Communauté de Communes à la Taxe Professionnelle de Zone, sous réserve de l'accord du Conseil de Communauté statuant à la majorité des deux tiers.

Considérant les projets d'aménagement portés par la Communauté de Communes sur deux communes du canton, parcelles situées à Dun les Places, section AB n°69 et à Marigny l'Eglise, section E N°557, il conviendrait de délibérer en vue d'assujettir ces parcelles au régime de Taxe Professionnelle de Zone, avec effet au terme de la période d'exonération de cinq ans.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Décide d'assujettir les locaux de Dun les Places, section AB n°69, les locaux de Marigny l'Eglise, section E n° 557

- Grande traversée du Morvan

Le Parc du Morvan mène actuellement un projet de Grande Traversée du Morvan en VTT. Cette piste traversera 2 des communes du canton, ils souhaitent une participation en fonction du nombre d'habitants. Michel PETETIN propose de négocier avec le PNRM avant de prendre une délibération car nous souhaitons avoir des précisions sur le mode de calcul de la contribution sur ce projet par ailleurs très utile.